

ANNEXES

Conseil communautaire du 17 janvier 2005 Avis du Grand Lyon sur le projet de DTA

Amendement proposé par Gérard COLLOMB

Dans l'exposé des motifs, page 3, paragraphe relatif à l'accessibilité et au système de transport, 5^{ème} alinéa :

Après les mots " à moyen terme ",

remplacer « mais sa réalisation ne sera pertinente que s'il existe une liaison entre l'A45 et le sud-est de l'agglomération , en particulier l'aéroport Saint Exupéry, utilisant le boulevard urbain sud (BUS) et l'A46 sud afin de ne pas ramener tous les flux au cœur de l'agglomération. Ce principe de liaison (barreau d'Irigny) doit figurer en rouge sur la carte du réseau hiérarchisé (routes) ».

par :

" mais il faut que l'Etat étudie une liaison entre l'A45 et le sud-est de l'agglomération, en particulier l'aéroport de Saint Exupéry, en évitant de ramener la circulation de transit à l'intérieur du territoire du Grand Lyon. "

Dans le délibéré, dans le paragraphe relatif à la hiérarchisation des infrastructures de transport, 4^{ème} alinéa :

Après les mots "à moyen terme" remplacer :

et inscrire le principe d'une liaison avec le boulevard urbain sud (BUS) afin de ne pas ramener tous les flux au cœur de l'agglomération lyonnaise. Ce principe de liaison (barreau d'Irigny) doit figurer en rouge sur la carte du réseau hiérarchisé (routes),

par :

" mais il faut que l'Etat étudie une liaison entre l'A45 et le sud-est de l'agglomération, en particulier l'aéroport de Saint Exupéry, en évitant de ramener la circulation de transit à l'intérieur du territoire du Grand Lyon. "